



neige et soleil

Viens, c'est pas pareil !



sessions de formation - pratique - approfondissement - qualification

À partir de 17 ans



Formations **BAFA**
et **BAFD**

62 années
d'expérience



neige et soleil

Viens, c'est pas pareil !



PAGE
02

Devenez animateur puis directeur avec le CFAG

*La délégation départementale
CFAG de Savoie organise des
sessions théoriques BAFA et BAFD.
NEIGE et SOLEIL accueille chaque
année dans son Village Vacances
de Bramans en Savoie près de
4000 jeunes et assure la formation
pratique de 450 jeunes dans le
cadre du BAFA et du BAFD.*

Vos objectifs, vos ambitions...

Vous souhaitez devenir Animatrice ou Animateur d'Accueils Collectifs de Mineurs... Une activité chaleureuse tournée vers les autres et notamment les plus jeunes, mais aussi et surtout une possibilité nouvelle d'épanouissement personnel.

Vous souhaitez une formation sérieuse basée sur du concret et animée par des personnes qui ont une grande expérience dans le domaine des vacances de jeunes et d'enfants. Vous avez des aptitudes au dynamisme et au sens de l'effort, à vivre en collectivité, à entrer en contact avec les autres, à mener une tâche à son terme, vous êtes fait pour l'animation.

Nos moyens, nos résultats...

Le CFAG et NEIGE et SOLEIL forment et collaborent avec des jeunes qui souhaitent "prendre des responsabilités", "être actif et dynamique", "apprendre à travailler en équipe" avec les exigences, le comportement et les attitudes que cela suppose.

Nous souhaitons que les futur(e)s stagiaires envisagent les actions d'Animation qu'ils vont effectuer davantage comme un temps de formation, et un temps consacré au service des autres, que comme un simple "job" de vacances d'hiver ou d'été.

Si vous êtes décidé à collaborer et à vous former dans cette optique, nous vous accueillerons très volontiers et vous invitons à faire partie d'une équipe d'Animation dynamique.

Le déroulement de l'ensemble de ces stages de façon satisfaisante vous permettra d'obtenir le BAFA, délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les stages se déroulent à BRAMANS (Haute-Maurienne) en Savoie, dans le "Village Club NEIGE et SOLEIL", principale implantation des séjours de vacances organisés par l'Association. Cette implantation permet d'orienter les stages vers l'environnement Montagne et de sensibiliser les stagiaires au fonctionnement d'Accueils Collectifs de Mineurs de Montagne en hiver et en été.

nos plus formation

- NEIGE et SOLEIL assure une place en STAGE PRATIQUE à ceux qui effectuent de façon satisfaisante leur stage de formation.
- La formation BAFA pour devenir directeur d'Accueils Collectifs de Mineurs est ouverte aux titulaires du BAFA âgés de 21 ans ou à toute personne pouvant justifier de 28 jours d'animation, dans une structure d'Accueils Collectifs de Mineurs.
- Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur se déroule en 4 étapes :
 1. La session de formation générale - 9 jours.
 2. Le premier stage pratique - 14 jours.
 3. La session de perfectionnement - 6 jours.
 4. Le deuxième stage pratique - 14 jours.
- Pour tout renseignement contactez nous au 04 79 05 11 82.
- Votre formation est assurée par des professionnels de l'animation, formateurs du CFAG et diplômés BAFA garants de sessions de qualité.
- Votre stage se déroule à BRAMANS (Savoie) au Village-Club NEIGE et SOLEIL, avec un matériel pédagogique de qualité, auquel s'ajoute une cuisine copieuse et savoureuse.





Comment obtenir le BAFA ?

Le cycle de formation

1. Inscription

Vous vous inscrirez auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du département de votre domicile. Les inscriptions se font désormais uniquement par internet sur le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd. Pour vous aidez à créer votre profil, vous pouvez vous reporter aux pages 8 et 9.

2. Session de formation

Vous devez avoir 17 ans révolus le 1er jour du stage, aucune dérogation n'est possible.

Durée 8 jours, ayant pour programme :

Des travaux individuels et de groupe, des temps de réflexion, d'information en alternance avec des temps d'expérimentation et de pratique d'activités, qui vous permettront d'aborder :

- La connaissance des enfants et des jeunes,
- Les relations dans les groupes,
- La pratique d'activités de plein air, de découverte et d'expression,
- Une réflexion sur l'organisation et le rôle de l'Accueil Collectif de Mineurs,
- Les notions de responsabilité et de sécurité,
- L'animation de la vie quotidienne,
- La construction de Projets d'Animations,
- Les objectifs pédagogiques de l'Association en matière de séjours de vacances.

3. Stage pratique

Durée 14 jours en un ou plusieurs séjours.

L'Association NEIGE et SOLEIL, pour ses séjours de Vacances Hiver et Été, recrute en priorité les animateurs stagiaires qui ont effectué, avec le CFAG, une session de formation de façon satisfaisante.

4. Sessions d'approfondissement ou de qualification

Durée : 6 à 8 jours

Vous choisissez entre les thèmes suivants :

A. Appro Animation de séjour à la neige

S'adresse aussi bien aux débutants qu'aux confirmés

- Animation du ski et des activités extérieures en ACM, en séjour à la neige,
- La sécurité et l'encadrement sur les pistes,

- La pédagogie en centre de neige et l'animation d'intérieur,
- Le séjour de vacances en montagne, en été, en hiver (faune, flore, habitat),
- Analyse des apports de la formation,
- Approche du projet pédagogique,
- Connaissance des adolescents.

B. Appro Animation de séjour à la montagne, l'été

- L'animation en ACM à la montagne, l'été,
- La sécurité et l'encadrement des activités spécifiques,
- La pédagogie au centre d'été et l'animation d'intérieur,
- Le séjour de vacances en montagne, en été, en hiver (faune, flore, habitat),
- Analyse des apports de la formation,
- Approche du projet pédagogique,
- Connaissance des adolescents.

C. Appro L'animateur et les premiers secours (PSC1)

- La formation et la validation de l'attestation de formation à la Prévention et aux Secours Civiques de Niveau 1 (assurées par des professionnels du secourisme)
- Protéger – Alerter – Secourir,
- Rôle et fonctions de l'Assistant Sanitaire en ACM,
- Les risques spécifiques à la montagne et l'organisation des sorties,
- Analyse des apports de la formation,
- Approche du projet pédagogique,
- Connaissance des adolescents.

D. Appro Petite Enfance

- Les techniques d'animation par le jeu,
- L'animation des activités pour les petits,
- Les veillées pour les 4-6 ans,
- La réglementation des activités et la sécurité,
- Analyse des apports de la formation,
- Mise en commun des expériences personnelles,
- Approches du projet pédagogique.

E. Qualification Surveillance des Baignades

Pour valider l'approfondissement et la qualification SB

Il faut pour s'inscrire :

- être titulaire du PSC1
- fournir une attestation de 100 m nage libre départ plongé (délivrée par un maître nageur)
- être à jour de ses 14 jours de stage pratique (validé sur le site internet, la mention favorable doit apparaître en vert dans leur espace personnel) ou être titulaire du BAFA (et s'inscrire aussi sur le site du ministère)

Epreuves de renouvellement

- A faire tous les 5 ans,
- S'inscrire aux mêmes dates que les sessions de qualification SB (épreuves sur les 3 derniers jours),
- Sous réserve du maintien de la session de qualification.

F. Appro Animation et Chant

- Ateliers et animations musicales,
- Chants pour enfants ou adolescents,
- La sécurité et l'encadrement des activités spécifiques,
- Le séjour de vacances en montagne,
- Analyse des apports de la formation,
- Approche du projet pédagogique,
- Connaissance des adolescents.

G. Appro Animer les 6-11 ans

- Echanges sur les expériences de chacun,
- Connaissance de l'enfant entre 6-11 ans sur les plans physiques, relationnel et affectif,
- Connaissance de l'environnement de l'enfant : réflexion sur les thèmes de société, les difficultés collectives, la vie quotidienne, les réalités économiques de l'accueil collectif de mineur et les incidences au niveau du projet pédagogique,
- Rappel et approfondissement sur les techniques d'animation (veillées, grands jeux, etc.), outils pédagogiques
- Réglementation des activités et sécurité

H. Appro Adolescence et Grands Jeux

- Echanges sur les expériences de chacun,
- Connaissance de l'adolescent sur les plans physiques, relationnel et affectif,
- Connaissance de l'environnement de l'adolescent : réflexion sur les comportements à risques et la violence (drogue, sexualité, ...),
- Réalités économique de l'accueil collectif de mineur et incidence sur le projet pédagogique,
- Rappel et approfondissement sur les techniques d'animation, outils pédagogiques,
- Réglementation des activités et sécurité.



neige et soleil

Viens, c'est pas pareil !



PAGE
04

Les formalités d'inscription à NEIGE et SOLEIL

Nous vous conseillons de prévoir votre inscription le plus rapidement possible, seul le nombre des inscrits détermine la clôture des inscriptions.

Comment vous inscrire ?

1. Vous expédiez

- **Fiche d'inscription**, ci-contre (dûment remplie et signée)
- + **Bourse de stage** (si vous y avez droit)
- **Arrhes** de 154 € (par personne)
- + **Carte d'adhésion** 16 € (par personne)

2. Vous recevez

Attestation d'inscription : précisant le solde restant à régler, attestant votre inscription (fiche à fournir éventuellement aux organismes pour les bourses de stages)

3. Vous expédiez

(1 mois avant le départ)

Solde des frais de stage

Après ce délai nous nous réservons le droit d'annuler votre inscription si le solde du stage n'a pas été réglé.

4. Vous recevez

(15 jours avant le départ, après réception du solde des frais de stage)
Horaires départ et retour et heures de rendez-vous

Les frais de participation comprennent

- L'hébergement en chalet,
- La pension complète (4 repas) petit déjeuner, goûter, déjeuner, dîner,
- L'encadrement du stage,
- Les ateliers relatifs aux activités du stage,
- Le prêt du matériel de loisirs, suivant les activités,
- Les assurances (dommages corporels),
- Les frais de dossier,

- Le prêt du matériel de ski, chaussures, bâtons et les forfaits pour les stages d'approfondissement. Le prêt des casques et autre matériel spécifique.

Les frais de participation ne comprennent pas

- La **cotisation d'adhésion** (nécessaire pour participer aux stages de formation) : 16 € par personne.
- Le **transport aller et retour**
- Les **nuits ou repas supplémentaires**

Les transports

Par le car

Des départs et retours peuvent avoir lieu dans des villes autres que celles indiquées sur la carte, selon l'importance du groupe. Certains départs et retours peuvent être supprimés pour insuffisance de voyageurs, vous serez alors invités à rallier une autre ville.



Par la route

Depuis Lyon prendre direction Chambéry puis l'A43 en direction de Turin. Prendre la sortie Modane. Bramans se trouve à 10 km de Modane (en Savoie).

Par le train

Voyage aller et retour en train couchette ou en TGV (suivant disponibilités SNCF) au départ de Paris.





Adhésion à l'association 16 euros

Les frais de transport

Par le car

Au départ des villes indiquées (ci-dessous), sauf insuffisance de participants, dans ce cas, vous serez invités à rallier une autre ville.

Votre forfait transport comprend

Voyage aller et retour en autocar Grand Tourisme (sièges inclinables-védo-WC)

Départ : le matin du 1^{er} jour de séjour

Retour : le soir du dernier jour de séjour

25€ : MODANE

55€ : ANNECY – CHAMBERY – GRENOBLE

95€ : LYON

Départ : la veille au soir du 1^{er} jour de séjour

Retour : le lendemain matin du dernier jour de séjour

155€ : ANGERS – AVIGNON – CHARTRES – DIJON –
LE MANS – MARSEILLE – METZ – NIORT –
NANTES – NICE – ORLÉANS – POITIERS –
RENNES – STRASBOURG – TOURS

215€ : BORDEAUX – LILLE – ROUEN – MONTPELLIER
– TOULOUSE

Autres villes : nous consulter.

Par le train

Au départ de Paris

Votre forfait transport comprend

- voyage aller et retour en Train Couchette ou TGV suivant les disponibilités de la SNCF,
- service de car (liaison gare Village Club Neige et Soleil).

Départ : la veille au soir du 1^{er} jour de séjour pour les départs en train couchette et le matin du 1^{er} jour de séjour pour les départs en TGV.

Retour : le lendemain matin du dernier jour de séjour pour les retours en train couchette et le soir du dernier jour de séjour pour les retours en TGV.

195€ : PARIS

Par la route (par vos propres moyens)



Depuis Lyon prendre direction Chambéry puis l'A43 en direction de Turin.
Prendre la sortie Modane. Bramans se trouve à 10 km de Modane (en Savoie).



neige et soleil
Viens, c'est pas pareil !



Inscriptions Renseignements

Délégation Rhône-Alpes

NEIGE et SOLEIL - CFAG • Les Glières • 73500 BRAMANS

Téléphone : **04 79 05 11 82** • Télécopie : **04 79 05 37 24**

Courriel : cfag.rhone-alpes@neige-et-soleil.com

www.neige-et-soleil.com



FICHE D'INSCRIPTION

Centre de Formation d'Animateurs et de Gestionnaires

À retourner complétée à :

CFAG - Neige et Soleil

« Les Glières »

73500 BRAMANS

Photo d'identité
indispensable
(à coller)

Identifiant J.S.:

NOM (Mme-Mlle-M) Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Portable :

Date de naissance : E-mail :

Études en cours ou profession :

Comment avez vous connu le C.F.A.G. : ☐ Presse ☐ Internet ☐ Amis ☐ Lycée ☐ P.I.J.

Afin d'aider le covoiturage, vos coordonnées seront transmises aux autres stagiaires : ☐ OUI ☐ NON

Je désire m'inscrire au stage ci-dessous :

☐ **BAFA** Formation générale

☐ **BAFD** Formation générale

☐ **BAFA** Approfondissement
(Barrer la mention inutile)
Qualification

☐ **BAFD** Perfectionnement
(Barrer la mention inutile)
Renouvellement

Lieu : du au

Ayant comme régime ☐ Internat ☐ 1/2 pension ☐ Externat

Thème (approfondissement ou qualification) :

Si ce stage est complet ou ne peut avoir lieu pour différentes raisons, merci
d'indiquer un autre choix :

Pour les stages d'approfondissement/Qualification-Perfectionnement/Renouvellement

Dates stage de formation générale Organisme

Dates stage pratique Jours Organisme

AUTORISATION PARENTALE (stagiaires mineurs)

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur)

N° Sécurité Sociale : demeurant

.....
autorise (mon fils, ma fille)

- à participer à la session prévue par l'inscription au recto
- à voyager seul(e) aller et retour, y compris en cas de renvoi
- à utiliser, comme passager, un véhicule, dans le cadre de déplacements
- à recevoir les traitements reconnus nécessaires par un médecin
- à participer seul(e) ou en petit groupe à toute activité extérieure au lieu d'implantation prévue par le programme de la session

Date et signature précédée
de la mention "Lu et approuvé "

Personne à contacter en cas d'urgence : Tél :

DOCUMENTS NECESSAIRES POUR VALIDER L'INSCRIPTION

Pour tous les stages :

- 2 enveloppes 220x110 auto-adressées et affranchies à 20g
- la photo d'identité collée sur la fiche au recto
- 1 chèque d'acompte de 100 euros à l'ordre CFAG (en cas d'annulation de votre part cette somme ne vous sera pas restituée).
- Le solde devra être réglé le premier jour du stage (en 2 ou 3 chèques si accord avec le délégué).
- Les chèques vacances ne sont pas acceptés. Une attestation de prise en charge financière doit être jointe à cette fiche, si un organisme prend en charge tout ou partie de votre stage.
- autorisation parentale pour les mineurs

Pour les stages de formation générale BAFA et BAFD (en plus) :

- 1 enveloppe (en plus de celle ci-dessus) 220x160 auto-adressée et affranchie à 50g

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance
des conditions d'inscription, de déroulement des sessions du CFAG et des
conditions de paiement (en cas de départ anticipé du stage - quel qu'en soit le motif - il ne sera fait
aucun remboursement des sommes versées).

Je reconnais être assuré(e) en responsabilité civile.

Je sollicite mon inscription à la session de formation choisie au recto.

Date et signature précédée
de la mention "Lu et approuvé "

Un accusé est envoyé à réception de votre inscription. Vous recevrez une convocation dans les 15 jours qui précèdent le début du stage.
Si celui-ci ne pouvait avoir lieu, vous en serez averti par téléphone ou mail dans les 10 jours qui précèdent votre stage.

Acompte de reçu le Nom du payeur

Banque : N° du chèque :

Cadre réservé CFAG



Site internet national

www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd



Après vous être inscrit sur le site internet www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd, contactez l'organisme de formation de votre choix (liste consultable sur le portail d'accueil du site), afin de pouvoir suivre une session de formation générale, d'approfondissement ou de qualification.

● Si vous avez déjà débuté votre formation

Si vous avez déjà obtenu validation de votre session de formation générale au moins, vous devez sélectionner lors de la préinscription sur le site, « Je n'ai pas encore de compte d'accès et je suis déjà en cours de formation ». N'oubliez pas alors de transmettre par courrier à la direction départementale (DDCS ou DDCSPP) de votre lieu de résidence, vos certificats de session(s) et/ou de stage(s) originaux validés (gardez-en une copie en cas de perte).

● Comment obtenir une aide financière pour votre formation ?

Afin de faciliter et démocratiser l'accès aux formations préparant au BAFA, une aide financière est prévue par l'Etat.

Les publics éligibles à ces aides sont précisés sur le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

D'autres organismes peuvent éventuellement attribuer des aides financières sous conditions (caisse d'allocations familiales, conseil général, conseil régional, comité d'entreprise, Pôle emploi, ...).

ADRESSES UTILES

www.jeunes.gouv.fr

www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Pour plus d'informations, consulter le site internet de votre direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ou celui de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

● En cas de changement d'adresse électronique

Vous devez vous connecter sur le portail régional BAFA-BAFD en continuant à utiliser comme identifiant votre ancienne adresse et votre mot de passe, afin d'accéder à votre espace personnel internet. Vous pourrez alors changer d'adresse électronique (mél) en cliquant sur « Modifier mon profil » dans l'onglet « Identité ».

● Si vous avez perdu votre mot de passe

A partir de la page d'accueil BAFA-BAFD de votre région : cliquez sur « mot de passe oublié », indiquez votre adresse électronique (mél) et répondez à la « question secrète ». Le mot de passe vous sera alors renvoyé par mél.

● Présentation en jury

1. Si toutes les étapes de votre formation sont validées favorablement, votre dossier est transmis automatiquement au jury.

2. Si une étape n'est pas validée « favorablement » vous pouvez la refaire. A l'issue de celle-ci vous devez obligatoirement demander la présentation en jury de votre dossier en cliquant sur « Demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel internet.

3. Si une ou plusieurs des étapes n'est pas validée « favorablement » et que vous ne souhaitez pas la ou les refaire, pour demander la présentation en jury de votre dossier, cliquez sur « Demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel internet.

Consultez régulièrement :

→ le portail BAFA-BAFD de votre région en vous connectant sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd pour connaître toutes les infos utiles (date de jury, réglementation, flash info...) ;
→ votre boîte de messagerie ;
→ votre espace personnel internet.

TRÈS IMPORTANT

L'animation vous intéresse ! Dès 17 ans vous pouvez obtenir le BAFA !

Pour vous inscrire rendez-vous, sur le site internet :
www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Si,

1. Vous souhaitez débiter une formation BAFA,
 2. Vous vous posez des questions sur la gestion de votre cursus BAFA en ligne,
- ... vous trouverez dans ce document toutes les réponses et informations utiles à la réussite de votre parcours de formation.

Le site internet www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd vous permet de suivre les étapes de votre formation BAFA!

● Pour s'inscrire :

- ▶ Vous devez impérativement avoir 17 ans révolus au premier jour de votre première session de formation. Mais l'inscription est autorisée 3 mois avant d'avoir atteint cet âge minimum.

- ▶ Connectez-vous sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd et suivez la procédure indiquée dans le document « Inscription en formation ».

- ▶ Pour vous inscrire, vous devez avoir une adresse électronique (mél), qui deviendra votre identifiant.

Cet identifiant est définitif ! Il ne pourra être modifié, même en cas de changement d'adresse électronique. Notez-le bien et conservez-le précieusement !

Après vous être préinscrit sur le site, n'oubliez pas de cliquer sur le lien contenu dans le mél qui vous aura été envoyé dans votre boîte de messagerie, afin de finaliser votre inscription.

1 - INSCRIPTION

- Inscrivez-vous sur le site : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd
- Pour plus d'information consultez le document « Inscription en formation BAFA » téléchargeable sur le portail national du site.
- Transmettez par Internet ou courrier à la direction départementale du lieu de votre résidence, la photocopie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité.

- Valide votre inscription et vous attribue un numéro d'inscription.
- Valide la réception de votre pièce d'identité.

2 - SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE

- Inscrivez-vous auprès de l'organisme de formation de votre choix à l'aide du numéro d'inscription qui est consultable sur votre espace personnel Internet.
- La liste des organismes habilités est disponible sur le site Internet : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

- Vérifie les conditions d'inscription.
- Le directeur de la session émet un avis et une appréciation sur vos acquis au vu des objectifs propres à la session, de votre assiduité et de votre aptitude à vous intégrer dans la vie collective et à travailler en équipe.

- Le directeur départemental valide ou non votre session.
- Vous pouvez consulter la décision sur votre espace personnel Internet.

3 - STAGE PRATIQUE

- A l'issue du stage pratique, accédez à votre espace personnel Internet grâce à votre identifiant et mot de passe, puis saisissez l'avis et l'appréciation du directeur de l'accueil dans l'onglet « cursus ».
- Transmettez ensuite par courrier l'original de votre certificat signé à la direction départementale du lieu où s'est déroulé ce stage (conservez-en une copie).

- Le directeur de l'accueil collectif de mineurs vous remet un certificat de stage dans lequel il formule une appréciation motivée sur votre aptitude à assurer les fonctions d'animateur.

- Contrôle et valide ou non votre stage après réception du certificat original.
- La décision est consultable sur votre espace personnel Internet.

4 - SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION

- Inscrivez-vous auprès de l'organisme de formation de votre choix à l'aide du numéro d'inscription qui est consultable sur votre espace personnel Internet.

- La liste des organismes habilités est disponible sur le site Internet : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

- Vérifie les conditions d'inscription.
- Le directeur de la session émet un avis et une appréciation sur vos acquis au vu des objectifs propres à la session, de votre assiduité et de votre aptitude à vous intégrer dans la vie collective et à travailler en équipe.

- Le directeur départemental valide ou non votre session.
- Vous pouvez consulter la décision sur votre espace personnel Internet.

5 - PRÉSENTATION DU DOSSIER AU JURY

- Après réception de votre pièce d'identité, si au moins l'une des étapes n'est pas validée « favorablement », pour que votre dossier soit présenté au jury vous devez en faire la demande dans votre espace personnel Internet en suivant la procédure décrite au recto de ce document.

- Après réception de votre pièce d'identité, si toutes les étapes de votre formation sont validées « favorablement », votre dossier est transmis automatiquement au jury.
- Présentation de votre dossier au jury pour avis.
- La décision, du directeur départemental du lieu de votre résidence est consultable sur votre espace personnel Internet.

BREVET BAFA

c'est aussi
pour les enfants
et les plus grands !



Village Club

Neige et Soleil

Retrouvez tous nos séjours enfants 4-17 ans,
adultes et vacances en famille sur
www.neige-et-soleil.com



neige et soleil
Viens, c'est pas pareil !



Viens, c'est pas pareil !



page
07

Les informations indispensables

Attention...
Très important !

1. Si vous débutez votre formation avant d'avoir 17 ans révolus, vos stages ne seront pas validés par JEUNESSE ET SPORT.
2. Vous devez accomplir la totalité de votre formation dans un délai de 30 mois maximum, et ne pas laisser s'écouler plus de 18 mois entre la session de formation et le début du stage pratique.
3. Les différents stages s'inscrivent dans le cadre du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). A chaque fin de stage ou de session, le directeur de stage porte une appréciation sur votre aptitude, ceci est fait sous le contrôle de l'inspecteur de la Jeunesse et des Sports et après un entretien du stagiaire avec les formateurs du stage. Le stagiaire est tenu de participer à tous les temps de la formation. L'appréciation tiendra également compte de l'intégration et de la participation à la vie collective, de la capacité à travailler en équipe et à organiser et conduire des séquences d'animation. Enfin, l'aptitude du stagiaire à comprendre et à respecter la législation en vigueur.

L'appréciation est indépendante des frais de séjour que vous avez engagés pour votre formation

4. Vous ne pouvez pas commencer votre stage pratique si vous n'avez pas obtenu une appréciation « session satisfaisante » au terme de la SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE.
5. A la fin des épreuves, vous devrez retourner vos trois certificats à la DDJS de votre département. Le BAFa vous sera attribué sur proposition d'un jury qui aura eu connaissance des appréciations portées lors de chaque étape de votre formation.

Conditions d'inscriptions

Comment s'inscrire

L'adhésion est nécessaire pour s'inscrire. Toute inscription s'effectue en remplissant un bulletin d'inscription. Celui-ci doit être accompagné du montant des arhes. Attention ! Toute demande non accompagnée de la somme indiquée ne sera pas prise en considération. L'association se réserve le droit de refuser certaines demandes d'adhésion.

Annulation et changement

Un empêchement est toujours possible, qui vous interdit de partir avec Neige et Soleil à la date que vous aviez prévue :

Si vous souscrivez l'«option annulation» (18 €/participant)

- Nous vous remboursons, sur justificatif (certificat médical), l'intégralité de votre forfait frais de participation de séjour.

Si vous ne souscrivez pas l'« option annulation » et vous nous prévenez :

- 30 jours au moins avant la date prévue de votre départ, nous vous rembourserons ce que vous nous avez versé pour votre forfait, moins 45 € de retenue par personne inscrite + carte d'adhésion.
- Entre 29 et 15 jours avant la date prévue pour votre départ, nous retenons 20% du montant total de votre forfait + carte d'adhésion.
- Entre 14 et 8 jours avant la date prévue pour votre départ, nous retenons 40% du montant total de votre forfait.
- Entre 7 et 0 jours avant la date prévue pour votre départ, nous retenons 80% du montant total de votre forfait.

Lieu et dates des STAGES

Exceptionnellement, l'Association se réserve le droit de supprimer ou de changer l'emplacement

du lieu de stage pour des raisons d'insuffisances ou de surplus de participants ou de modifier les dates de stage. En cas d'annulation du stage, les participants sont remboursés des frais qu'ils ont versés, sans pouvoir prétendre à une indemnité pour non fonctionnement.

Pertes et vols

Pendant le stage, la surveillance des affaires personnelles incombe à chaque participant. L'Association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Notre assurance ne couvre pas cette responsabilité.

Subventions

Renseignez-vous pour savoir si votre entreprise, comité d'entreprise, service social, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, Caisse d'allocation familiale ou Conseil Général, accordent une subvention pour les stages de formation BAFA ou BAED.

Garanties d'assurance

OBJET	LIMITE DE GARANTIE	MONTANT DES FRANCISÉS
RESPONSABILITÉ CIVILE (OBLIG. DE RESPONSABILITÉ CIVILE) PROFESSIONNELLES		
- Domages corporels	500 000 € dont 50 000 €	Nul
- Domages matériels et/ou immatériels		0 % des dommages au-delà de 100 000 €
Indemnité affranchie (1) pour dommages matériels, matériels et immatériels	200 000 € par sinistre après soude (2) maximum (3)	0 % des dommages au-delà de 100 000 €
- D.L. pollution matérielle (art. 3-3-2)		
- D.L. mise en faille des personnes (art. 3-3-3)	15 000 €	0 % des dommages au-delà de 100 000 €
- Incendie (art. 3-3-2-1)		
- Incendie intentionnel (art. 3-3-2-1)		
- Maladies professionnelles (art. 3-3-2-1)		
- Domages corporels en stage ou sous d'autorité (art. 3-3-2-1)	30 000 € par sinistre après soude (2) maximum (3)	Nul (art. 3-3-2-1)
- Domages matériels et/ou immatériels (art. 3-3-2-1)		
- Infractions administratives (art. 3-3-2-1)	50 000 € par sinistre après soude (2) maximum (3)	
- Infractions pénales (art. 3-3-2-1)	50 000 €	0 % des dommages au-delà de 100 000 €
- Infractions pénales (art. 3-3-2-1)	50 000 € par sinistre après soude (2) maximum (3)	

(1) Los resultados de las pruebas correspondientes a un año completo son los que se muestran en el presente informe.

75 | <http://www.bbc.com/news/health-2013-01>

[5] Pour l'ensemble des travaux sur les courbes elliptiques voir [1].

Formations BAFA et BAFD



neige et soleil

Viens, c'est pas pareil !



Inscriptions Renseignements

Délégation Rhône-Alpes

NEIGE et SOLEIL - CFAG • Les Glières • 73500 BRAMANS

Téléphone : **04 79 05 11 82** • Télécopie : **04 79 05 37 24**

Courriel **cfag.rhone-alpes@neige-et-soleil.com**

www.neige-et-soleil.com

Association (loi 1901) Village-Vacances - Agrément Ministériel Jeunesse Éducation Populaire N° 73.06.6 - Association de Tourisme agréée N° AG 073.07.0001